IVAN GOBRY

PHILIPPE VI

1328-1350

PÈRE DE JEAN II LE BON

HISTOIRE DES ROIS DE FRANCE

Pygmalion

Excerpt of the full publication

HISTOIRE DES ROIS DE FRANCE

Pendant presque mille quatre cents ans, des rois se sont succédé de manière quasiment ininterrompue sur le trône de France. Ils étaient issus de trois célèbres dynasties, les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens. À travers l'épopée tumultueuse de leurs vies et de leurs règnes, où se révèlent des personnalités diverses et parfois controversées, renaissent avec un grand éclat les heures les plus prestigieuses et les plus exaltantes de notre Histoire.

PHILIPPE VI

1328-1350

Collection particulière de l'auteur.

IVAN GOBRY

Ivan Gobry est docteur ès Lettres. Il a enseigné pendant 27 ans à l'Université de Reims et parallèlement à l'Institut catholique de Paris. Auteur de plus de cent ouvrages, il a participé à de multiples émissions et conférences radiophoniques et reçu de très nombreux prix, dont cinq de l'Académie française. C'est un grand spécialiste de l'histoire du Moyen Âge.

Philippe VI, roi en 1328, est le père de la nouvelle dynastie française des Valois, qui s'éteignit avec Henri III. En réalité, ce nouveau roi continua la dynastie des Capétiens, puisqu'il était le petit-fils de Philippe III le Hardi.

Plus que dynastique, son importance dans l'histoire nationale vint de ce que son règne inaugura la guerre de Cent Ans.

Car ce souverain, plus confiant dans la diplomatie que dans les armes, préféra ne pas combattre l'envahisseur anglais et lui laissa la prise de Calais. Ainsi naquit le germe des hostilités qui ensanglantèrent les règnes de ses successeurs.

La réussite de sa politique permit cependant la réunion du Dauphiné à la France, sous la forme d'un apanage perpétuel accordé au fils aîné du roi.

11-XII-N Création Studio Flammarion

Détail d'une enluminure représentant le Sacre de Philippe VI à Reims le 29 mai 1328, Grandes Chroniques de France © Akg-images/British Library

Pygmalion

Excerpt of the full publication

Histoire
des Rois de France

DU MÊME AUTEUR

Chez Pygmalion

La Reine Christine, 1999.
Pépin le Bref, 2001.
Louis Ier, 2002.
Louis VII, 2002.
Philippe Ier , 2003.
Louis VI, 2003.
Clotaire Ier, 2003.
Saint Augustin, 2004.
Philippe III, 2004.
Clotaire II, 2005.
Eudes, 2005.
Robert II, 2005.
Dagobert Ier, 2006.
Charles II le Chauve, 2007.
Charles III le Simple, 2007.
Henri Ier, 2007.
Louis IV, 2008.
Dictionnaire des papes, 2008.
Lothaire, 2008.
Louis V, 2009.
Louis VIII, 2009.
Louis X, 2010.
Philippe V, 2010.
Charles IV, 2011.
Robert Ier, 2011.

Excerpt of the full publication

IVAN GOBRY

Histoire
des Rois de France

PHILIPPE VI

Père de Jean II le Bon

1328-1350

Pygmalion

Excerpt of the full publication

Sur simple demande adressée à
Pygmalion, 87 quai Panhard-et-Levassor, 75647 Paris Cedex 13,
vous recevrez gratuitement notre catalogue
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

© 2011 Pygmalion, département de Flammarion
ISBN 978-2-756-40702-9

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2º et 3º a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles. L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PREMIÈRE PARTIE

AVANT LA GUERRE DE CENT ANS

1328-1337

Excerpt of the full publication

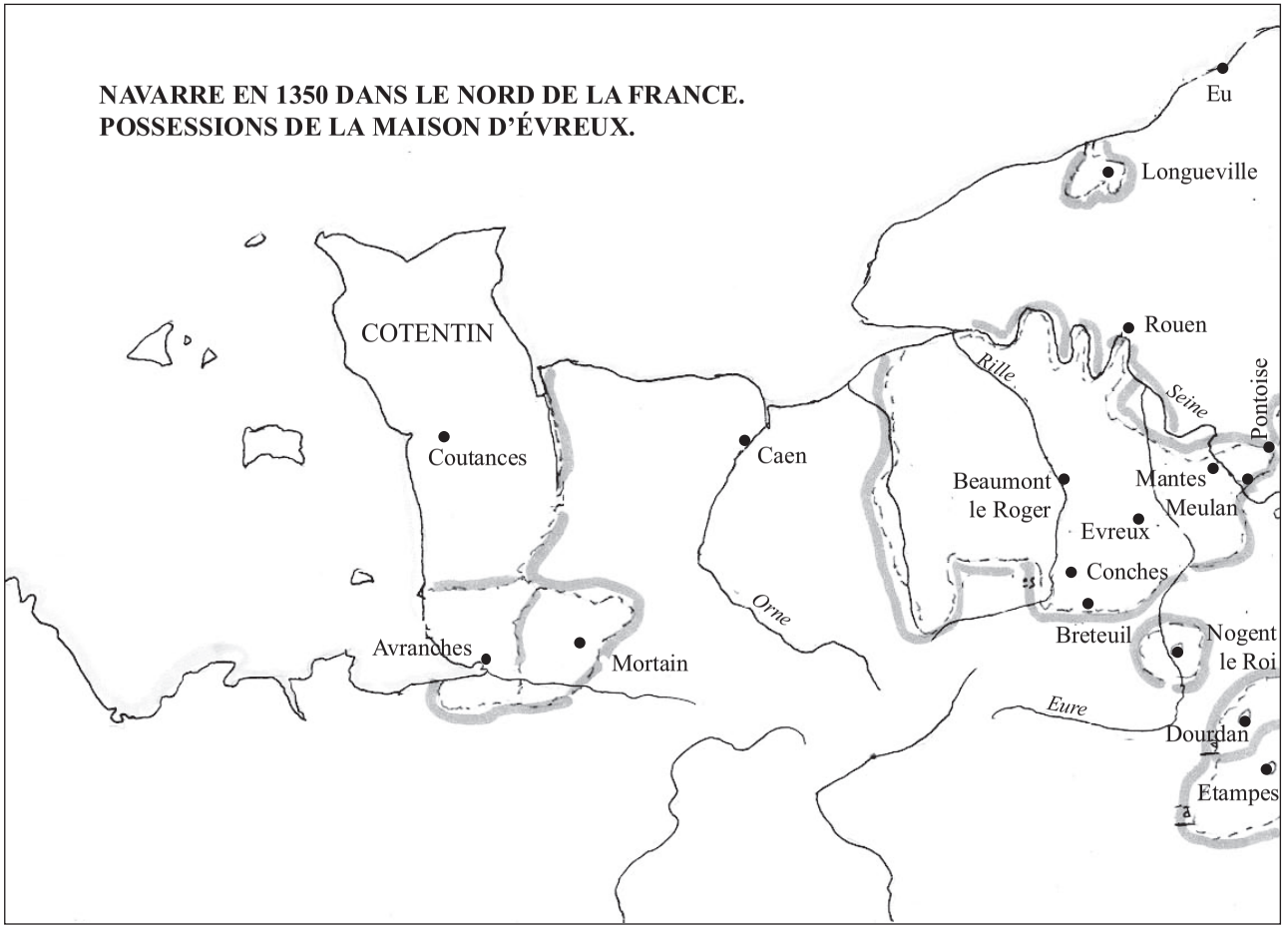

Excerpt of the full publication

I

LA SUCCESSION D'UNE DYNASTIE À L'AUTRE

Le 1er février 1328 mourut Charles IV, dit le Bel, roi de France. Et, rapportent les manuels d'histoire, son cousin Philippe VI de Valois lui succéda sur le trône.

Succession insolite, et imprévue treize ans plus tôt.

Treize ans plus tôt, exactement le 29 novembre 1314, Philippe IV rendait l'âme en donnant une leçon de conduite politique à son fils aîné, Louis le Hutin, persuadé que ce successeur désigné commençait un long règne. Certes, ce prince médiocre ne promettait pas un brillant gouvernement. Mais il avait vingt-cinq ans et jouissait d'une heureuse santé, ce qui le laissait prévoir indéfiniment sur le trône. Encore aurait-il trouvé la mort trop tôt, il comptait deux successeurs éventuels chez ses frères cadets, tous deux déjà majeurs : Philippe le Long et Charles le Bel. La fin de la dynastie capétienne n'était pas pour le lendemain.

Or, il advint que Louis X le Hutin termina son règne au bout de dix-huit mois. Par une mort inopinée : à vingt-six ans. Sans fils pour hériter de son trône. Ou plutôt, sans fils actuel. Car la reine Clémence était enceinte, et pouvait fort bien,

quatre mois plus tard, enfanter un fils qui serait proclamé roi. Tous attendaient avec impatience le dénouement de cette grossesse. Il eut lieu le 14 novembre 1316, et la reine accoucha d'un fils qui fut proclamé roi sous le nom de Jean Ier. Il n'y avait pas d'interrègne, la dynastie continuait son cours.

Ce cours fut vite interrompu : le roi Jean mourut à son tour au bout de cinq jours. Cette fois, le trône était vacant. Pour la première fois depuis plus de trois siècles, un roi capétien mourait sans héritier. Hugues Capet, dès l'année de son propre avènement, en 987, avait fait sacrer son héritier, Robert II[1], lui assurant le caractère religieux qui le désignait pour régner. Robert II agit de la même façon avec son fils Henri Ier, et ainsi jusqu'à Philippe Auguste (†1223) qui, voyant sa dynastie solidement établie, estima que cette précaution était devenue inutile : la qualité de fils aîné du roi défunt suffisait désormais à accéder à la succession au trône.

À la mort de Jean Ier, il n'y avait pas de fils aîné. Il y avait toutefois une fille unique, née du mariage de Louis X avec sa première épouse, Marguerite de Bourgogne. À défaut d'héritier, le trône avait une héritière. Le fait que ce cas apparaissait pour la première fois depuis trois siècles ne pouvait lui ôter cette qualité. Jeanne avait d'ailleurs hérité déjà, dès la mort de son père, de la couronne de Navarre, transmise de père en fille : le roi Henri Ier de Navarre avait à sa mort, en 1274, transmis sa couronne à sa fille Jeanne Ire, devenue ensuite l'épouse de Philippe le Bel ; Jeanne Ire (†1305) l'avait transmise à son fils Louis Ier, devenu le roi Louis X de France, lequel (†1316) l'avait transmise à sa fille Jeanne II.

1. Robert Ier (†923), aïeul d'Hugues Capet, peut être légitimement considéré comme membre de la dynastie capétienne. Mais la plupart des historiens ne lui accordent pas cet honneur car, bien qu'élu et couronné, il régna concurremment avec le Carolingien Charles III, dont le règne fut suivi de ceux de ses descendants, Louis IV, Lothaire et Louis V. Considérant que ces deux dynasties ne peuvent régner parallèlement, ces historiens attendent l'extinction de la dynastie carolingienne avec la mort de Louis V, en 987, pour adopter la nouvelle dynastie des Capétiens.

Excerpt of the full publication

Sanctionnant cette coutume, Louis X avait publié un édit qui assurait à son frère cadet Philippe l'hérédité de ses filles pour le comté de Poitiers :

« La raison et le droit naturel donnent que, à défaut d'hoirs mâles, les femelles doivent aussi bien hériter et avoir succession en biens et possessions des pères dont elles ont été procréées et descendues en loyal mariage comme font les mâles. »

Les exemples de cette transmission de père en fille ou de mère en fille abondaient, tant pour les trônes d'Europe que pour les fiefs de France. Pour les trônes, en attendant les règnes, plus ou moins glorieux, de Marie de Hongrie (†1395), de Marguerite de Danemark (†1412), de Jeanne II de Naples (†1435), de Marie (†1558) et d'Élisabeth (†1603) d'Angleterre, de Marie Stuart d'Écosse (†1587), de Catherine de Russie (†1727), de Marie-Thérèse d'Allemagne (†1780), de Marie II de Portugal (†1853). C'était alors l'Espagne qui se montrait prodige en exemples. Nous avons vu ceux de Navarre. En Castille, Urraque (1109-1126) succéda à son père Alphonse VI, Bérengère (1217) à son père Alphonse VIII. En Aragon, Pétronille hérita du trône de son père Ramire.

Pour les fiefs français, les cas étaient multiples. Jeanne Ire, outre la Navarre, reçut de son père les comtés de Champagne et Brie. Mahaut, fille du comte Robert II d'Artois, lui-même neveu de saint Louis, recueillit l'héritage de ce comté, bien que femme et cadette, de préférence à son neveu Robert, homme de la branche aînée. Le Parlement lui donna deux fois raison. Elle transmit en outre le comté d'Artois à sa fille aînée, Jeanne, qui épousa le roi Philippe le Long.

Quelques cas parmi d'autres. En Vermandois, Adèle recueille en 1077 le comté de son oncle Simon ; puis Élisabeth, comtesse de 1164 à 1182, le transmet à sa propre sœur Éléonore. En Ponthieu, Marie (1220-1250), héritière de Jean II, transmet l'héritage à sa fille Jeanne (1250-1279). En Flandre, Jeanne (1206-1244), héritière de Baudouin IX, laisse le comté à sa sœur Marguerite.

On trouve même de véritables dynasties de femmes. Clémence, comtesse de Dunois (1220-1250), transmet le comté à sa fille Alix de Dreux (1250-1302), qui le transmet à son tour à sa fille Alix de Clermont (1302-1330), à laquelle succède Jean, et par lui Marguerite (1360-1375). En un siècle, de 1181 à 1280, le comté de Nevers est sous l'autorité successive de quatre comtesses : Agnès, Mahaut Ire, Mahaut II, Yolande. Abondance plus forte encore au comté de Boulogne qui, de 1125 à 1261, voit se succéder huit comtesses : Mahaut Ire, Marie Ire, Ide, Mahaut II, Jeanne, Mahaut III, Marie II et Alix.

Ainsi, à la raison et au droit naturel, selon les termes utilisés par Louis X, s'ajoutait la coutume : au cas où un souverain mourait sans héritier mâle, sa couronne revenait à sa fille aînée. Ce droit était si évident qu'il n'y eut pas de discussions à ce sujet. On ne réunit pas un conseil de la couronne. Si une discussion était nécessaire, ce n'était pas pour désigner le successeur du petit roi Jean, mais le régent du royaume. Jeanne était âgée de cinq ans, un âge trop tendre pour gouverner les deux royaumes de Navarre et de France. Il lui fallait un tuteur qui exercerait le pouvoir jusqu'à sa majorité.

À qui confier la régence du royaume de France ? À la mort de Louis VIII, et sur sa demande, cette charge avait été dévolue à sa veuve Blanche de Castille. Nul aujourd'hui ne l'envisageait pour Clémence d'Anjou, car, si elle était veuve du roi défunt, elle n'était pas la mère de l'héritière.

La question de la régence se posa d'ailleurs dès la mort de Louis X ; car, quel que fût le sexe de l'enfant attendu, il convenait de lui attribuer un tuteur jusqu'à sa majorité.

Trois princes réclamèrent aussitôt ce rôle. Le premier était Eudes IV, duc de Bourgogne, frère de la défunte reine Marguerite, dont il était le cadet de cinq ans. Son père, le duc Robert II, était mort en 1306, laissant le duché à son fils aîné Hugues V. Mais Hugues était décédé neuf ans plus tard sans progéniture, et avait eu pour successeur son cadet Eudes, âgé de vingt ans. Celui-ci, oncle de la petite Jeanne, se considérait

Excerpt of the full publication

comme le défenseur naturel de ses droits. D'autant plus qu'il n'ignorait pas que Marguerite était morte de mort violente, pour laisser à Louis X la faculté de reprendre une nouvelle épouse. L'assassinat avait été entouré d'une telle pénombre qu'il n'avait pu en connaître ni l'organisateur ni l'exécuteur. Le forfait était guidé par la cour de France, évidemment. Mais par qui ? La vie de Jeanne n'était pas probablement menacée alors. Ce qui était menacé, c'était son trône. Et même ses trônes, Navarre autant que France. Qui pouvait protéger la pauvrette des manœuvres qui s'agitaient autour d'elle, sinon lui-même, Eudes, seul défenseur à la fois naturel et politique ?

Le second prince à réclamer la régence se situait dans une génération antérieure, étant âgé de quarante-six ans à la mort de Louis X. C'était Charles de Valois, frère cadet de Philippe le Bel et oncle du roi défunt. Il se disait ainsi « le plus aîné de la Couronne ». Une telle ambition avait de quoi inquiéter le duc Eudes. Car Charles s'était fait l'agent du mariage de Louis X avec Clémence, sa nièce. Et l'on murmurait à Paris que c'était ce prince qui avait secrètement supprimé Marguerite pour laisser la place à Clémence. Celle-ci, écartée du trône et n'ayant plus la capacité d'enfanter un héritier à la couronne, n'était plus dangereuse pour Jeanne. Mais Charles n'était pas à court de complots et d'imagination. Pour l'instant, il était plutôt probable qu'il désirait la régence par simple soif du pouvoir, pour satisfaire son ambition de prince du sang jusque-là insatisfaite.

Le troisième candidat à la régence était Philippe le Long, comte de Poitiers, second fils de Philippe le Bel, qui ne manquait pas d'invoquer son droit comme celui du « premier frère de Louis ». Une telle ambition semblait tout à fait légitime chez un prince de vingt-deux ans, à la forte personnalité et à l'esprit fertile en projets. Pourquoi donc, fils de roi et frère de roi, ce beau jeune homme n'eût-il pas ambitionné de gouverner le royaume en attendant la majorité de la reine mineure ?

Or, Philippe le Long nourrissait une tout autre ambition que celle de la régence. Dès la mort de Louis X, il décida de

devenir roi à son tour. Certes, la raison, le droit naturel et la coutume exigeaient de conférer la couronne de France à la jeune Jeanne de Navarre, fille et sœur des derniers souverains défunts. Mais lui, Philippe, saurait contourner ces obstacles.

Philippe le Long poursuivit sa route sans heurts et sans fracas, certain d'avoir entre les mains tous les atouts qui lui permettaient la réussite. Son adresse lui permit d'emprunter les voies légales, dans la mesure même où ces voies permettaient de se substituer légalement aux précédentes, où une nouvelle légalité, subtile et irréfléchie, détrônait une légalité usuelle et éprouvée.

Il est vrai que ce troisième candidat avait un programme politique. Chez Eudes, l'ambition avait pour mobile la raison familiale ; chez Charles, la raison personnelle ; chez Philippe, la raison d'État. Cela valait la peine de remplacer les lois et de bouleverser les coutumes.

Ce désir d'entrer en politique pour y jouer un rôle efficace était inattendu chez ce prince de vingt-deux ans, qui trouvait à la portée du premier chef d'État venu, dans cette France monarchique, un ensemble d'institutions solides et multiformes. Depuis un siècle, les souverains de ce royaume avaient travaillé à obtenir un gouvernement à la fois rigoureux et facile. L'un des derniers d'entre eux, Philippe IV le Bel (1285-1314), avait lui-même mis au point les textes qui assuraient le gouvernement central et local. Au régent qui prendrait les rênes du royaume, puis à la reine qui, devenue majeure, les recevrait à son tour, tout était préparé.

Certes. Mais pour assurer la direction de ce royaume, il ne suffisait pas de prendre le pouvoir. Il convenait aussi d'établir la paix et la concorde entre les héritiers et l'administration. Les différentes couches de la société se trouvaient alors dans un état d'agitation qui réclamait au-dessus d'elles un pouvoir ferme, souple et avisé. Et l'on pouvait douter que Charles de Valois et Eudes de Bourgogne pussent remplir ce rôle.

Excerpt of the full publication

Philippe le Bel s'était aliéné à la fois les Grands et le peuple. Les Grands, en les écartant du pouvoir. Sans doute les admettait-il au Conseil royal pour y émettre leur avis ; sans doute leur confiait-il un corps d'armée pour intervenir contre une meute de Flamands agités. Mais ce n'étaient pas eux qui prenaient les décisions, surtout celles qui concernaient les finances. Le roi avait placé à la tête de l'État des hommes neufs sortis de la petite bourgeoisie, dont il avait fait des nobles, des administrateurs, des conseillers financiers, des juristes, des ministres, des diplomates. Dès la mort de Jean Ier, les princes du sang, à la tête desquels se plaçait Charles de Valois, réclamaient le pouvoir. Mais aussi la révocation et la condamnation de ceux qui le détenaient.

Philippe le Bel s'était aliéné le peuple. Et il faut entendre par là à la fois les petites gens et les hobereaux de province. Les décisions financières qu'il avait prises avaient déprécié la monnaie et enchéri le coût de la vie. En même temps, les revenus fonciers des petits nobles s'abaissaient.

Il s'était aussi aliéné la considération morale des honnêtes gens, nobles, bourgeois, gens d'Église, par sa politique religieuse, par la condamnation inique des Templiers, par les scandales de la cour.

Dès que ce roi eut rejoint ses aïeux, il se produisit une double réaction qui ébranla les assises du pouvoir. La première, dirigée par Charles de Valois, s'exerça contre les anciens ministres et conseillers du roi. Un tribunal spécial condamna à la pendaison Enguerrand de Marigny, le « coadjuteur » de Philippe le Bel. La seconde, dirigée par la noblesse des provinces, revêtit un double aspect : diplomatique, elle envoya à Paris des commissaires déposer des cahiers de doléances ; rebelle, elle arma des ligues qui menacèrent le pouvoir royal. Dans certaines provinces, Champagne, Bourgogne, Nivernais, il fallut envoyer la troupe pour réduire le soulèvement.

Il y avait pourtant sur le trône un nouveau roi. Certes. Louis X régnait maintenant. Mais il laissa faire. Il laissa son oncle Charles disposer du pouvoir et mener une réaction

Excerpt of the full publication

impitoyable contre les hommes du feu roi. Il reçut les pétitionnaires avec aménité, et leur promit de satisfaire leurs vœux. Sans ajouter suite.

Louis X ne fut pas à proprement parler un roi fainéant. Ce fut un roi indifférent, qui demeura sans souci de l'État, lequel faisait l'objet de son devoir d'état. Il chassait la colombe ou s'exerçait au jeu de paume. Ces distractions lui suffisaient.

On ne sait pas ce qu'il fût advenu de l'État, et de la cour qui le gouvernait, si ce souverain avait régné trente ans. Il régna dix-huit mois. Et son fils régna cinq jours, si l'on peut encore employer ce verbe.

Après quoi, il fallait attendre qu'une enfant de cinq ans parvînt à sa majorité, ou mieux au mariage, pour lui reconnaître le droit de régner à son tour. On comprend fort bien pourquoi Philippe le Long, qui avait imaginé son propre plan de la conduite du royaume, voulut être régent. Régent seulement, et jamais roi ? Dès l'annonce de la mort de son frère aîné, il espéra lui succéder sur le trône.

Cette annonce, Philippe la reçut alors qu'il se trouvait à Lyon, occupé à surveiller le conclave qui devait donner un successeur à Clément V. L'élection d'un pape était une grave affaire, et ce prince chrétien considérait comme un important devoir pour lui de mener cette affaire à bien. Pourtant, dès qu'on lui apporta la nouvelle de la vacance du trône, il laissa à Lyon des hommes de confiance pour continuer la nécessaire surveillance. Et il se précipita à Paris.

Philippe n'ignorait pas que la reine Clémence était enceinte, et que l'enfant qu'elle portait, s'il était de sexe masculin, était promis au trône. Précisément, ce serait le tuteur de l'enfant et régent du royaume qui détiendrait le pouvoir. Or, il le savait, et tous comme lui, le prince qui à ce moment avait le plus de chances de s'emparer de la régence, c'était Charles de Valois. Qui pourrait alors, n'ayant plus à compter avec un roi adulte, détenir le pouvoir complètement. Et continuer pendant des années l'œuvre de la réaction féodale. À partir de cette minute,

Excerpt of the full publication

Philippe de Poitiers n'eut plus qu'un objectif : gagner de vitesse Charles de Valois.

Il est curieux de constater que Charles, lui, ne se précipita pas. Il savait son neveu loin de Paris, accaparé par une tâche sacrée. Il aurait pu, profitant de cet éloignement, réunir le Grand Conseil. Ou même afficher une proclamation qui le reconnaissait régent, au moins dans l'attente de la naissance de l'enfant royal. Peut-être nourrissait-il le projet d'accueillir le prince Philippe et de se faire reconnaître par lui ?

Philippe, lui, ne perdait pas de temps. C'était maintenant, avant même de prendre la route de Paris, qu'il devait gagner la partie. Qu'il devait être proclamé à tout le royaume régent de France. Ayant fait fermer les portes de Lyon, il lança un message adressé « aux évêques, abbés, chapitres, couvents et autres personnes ecclésiastiques, ainsi qu'aux barons, nobles, échevins, prévôts, commerçants, habitants et autres villes et sujets ».

Après avoir versé quelques larmes officielles sur son frère défunt, le prince se déclare régent du royaume et ajoute : « Je me montre empressé au gouvernement des royaumes de France et de Navarre, afin que leurs droits ne dépérissent pas. » Et il envoie dans les provinces des commissaires chargés de prendre possession du gouvernement en son nom.

Pendant ce temps, le comte de Valois s'assurait de l'appui de ses deux partisans les plus convaincus : Charles de la Marche, frère cadet de Philippe de Poitiers (futur Charles IV), et Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol. Et il allait s'installer avec eux à l'hôtel royal de la Cité.

Parvenus à ce moment de l'histoire capétienne, où deux princes décident séparément de prendre en main le destin de la France, nous nous trouvons à la croisée des chemins. Nous ignorons encore qui sera le prochain souverain de la France. Ou bien Charles de Valois, s'obstinant à occuper le palais royal, se déclare régent jusqu'à la mort de Jean Ier. Puis, il fait reconnaître Jeanne II de Navarre, fille de Louis X, comme reine de France. Ou bien Philippe de Poitiers, poursuivant

Excerpt of the full publication

jusqu'au bout son dessein, accule Charles à le reconnaître régent. Alors, détenant l'autorité et manipulant les Grands du royaume, ce régent fait constater au Grand Conseil qu'il est lui-même, de préférence à Jeanne, l'héritier de la couronne. Et il devient roi.

Or, s'il a été préféré à Jeanne, c'est pour faire admettre, sans aucune preuve et sans aucun antécédent, que femme ne doit pas hériter de la couronne. Comme lui-même mourra en ne laissant que des filles, il aura trahi par ce principe sa propre descendance, et permettra à son frère Charles de lui succéder comme il a lui-même succédé à son frère Louis. Et comme Charles mourra lui-même sans progéniture mâle, il faudra chercher un successeur en dehors de la descendance de Philippe le Bel.

Il nous faut donc maintenant découvrir l'issue de la lutte que se livrent pour la régence, en juillet 1316, les comtes de Valois et de Poitiers, et suivre le chemin que le vainqueur nous trace jusqu'à Philippe de Valois.

Ce fut Charles de Valois qui céda, ce fut Philippe de Poitiers qui triompha. Il semble bien que Charles, surpris de la tournure des événements, et se refusant à endiguer leur flot, fût décidé à entrer dans le jeu. Son premier neveu, bien que lui ayant laissé les coudées franches, l'avait probablement déçu par son indifférence et son manque de sens politique. Le second ne pouvait que lui apparaître comme un homme d'une valeur sûre. Un Capétien.

En outre, le personnage qui, par son secours, pouvait aider Charles de Valois le plus activement, on pourrait dire le plus militairement, le connétable Gaucher de Châtillon, lui manqua au moment le plus favorable, et prit le parti du comte de Poitiers. Quand celui-ci pénétra dans Paris, il trouva le palais royal occupé par son oncle, et dut s'accommoder d'un logement au Louvre. Les jeux n'étaient pas faits. Gaucher, qui, en tant que connétable, disposait de la force armée, somma Valois de vider les lieux. Et comme celui-ci refusait d'obtempérer, Gaucher requit les charpentiers et les serruriers, et fit

Excerpt of the full publication

occuper l'hôtel par la troupe. C'était une cuisante déception pour ce prince, dont la confiance en lui-même fut ébranlée.

Profitant de ce flottement, Philippe de Poitiers tint à se rallier ses partisans et à gagner les indécis. Il convoqua le 17 juillet au palais de la Cité, pour une cérémonie d'hommage, une assemblée en majorité favorable. Se voyant isolés et négligés, Charles de Valois et Charles de la Marche, premiers princes du sang conviés à plier le genou, s'exécutèrent. Tous suivirent. Le coup de force avait réussi.

Il convenait de transformer ce succès occasionnel en un succès légal. Philippe, poursuivant son projet, demanda aussitôt à cette assemblée favorable de régler les deux plus graves questions qui se posaient à la monarchie : la régence et la succession. Suprême habileté : le règlement de la régence devait entraîner celui de la succession.

Or, le problème de la régence était résolu : le comte de Poitiers se l'était fait octroyer à Lyon, avait obtenu sa reconnaissance par les barons de province, enfin l'avait vue acceptée par les princes du sang. Qui pouvait contester ? L'assemblée, dans l'incapacité de dénoncer la situation acquise, reconnut le comte Philippe de Poitiers comme régent des *deux royaumes* de France et de Navarre. Jusqu'à cet instant, Jeanne de Navarre était reconnue comme reine (mineure) de France, puisqu'on lui attribuait un régent jusqu'à sa majorité.

Le régent fit rebondir la question. La reine Clémence attendait la naissance d'un enfant royal. Quel serait son sort ? Poussée par Philippe, l'assemblée opta pour un sage partage des couronnes : à Jeanne, fille de Marguerite, et déjà désignée dès sa naissance, la couronne de Navarre ; au nouvel enfant, garçon ou fille, l'autre couronne, celle de France. La part de Jeanne se rétrécissait.

Jusque-là, pourtant, le comte de Poitiers s'était gardé entre parenthèses. Voyant le sort de sa nièce faiblir, il crut le moment favorable à entrer en scène. Il posa la question qui aurait paru incongrue un moment plus tôt :

— Si l'une ou l'autre des deux princesses renonce au trône ?

Excerpt of the full publication

Étrange hypothèse. On voit mal l'une des filles de Louis X renoncer au trône de son père, France ou Navarre. Mais enfin ? Philippe insista. Cette fois, on le voyait vraiment venir. Car, si l'une des deux princesses renonçait à son trône, pourquoi l'autre n'entrerait-elle pas en possession des deux ? De toute façon, il était trop tôt pour en juger. Et comme le régent réclamait une réponse, on lui donna celle qu'il attendait :

— Si l'une des deux héritières renonce au trône de France, ce sera le comte de Poitiers, régent, qui sera déclaré roi de France.

Qu'avait-on vraiment besoin de le prévenir ? Il avait manœuvré jusqu'à présent pour en arriver là. Et l'assemblée le suivait dans sa manœuvre. Elle voyait, ou elle désirait, en lui, le souverain qui devait redresser bientôt la monarchie chancelante. Après tout, quelle était cette fillette décorée du nom d'héritière ? De quoi était-elle capable ? D'ailleurs, son hérédité était entachée. Sa mère s'était montrée indigne d'une couronne.

Au milieu de cette unanimité, pour ne pas dire complicité, des barons, une seule opposition se manifesta : celle du duc de Bourgogne. Il était le frère de la reine Marguerite, lâchement assassinée pour permettre au roi Louis une nouvelle descendance. Il était l'oncle de Jeanne, et se considérait comme constitué à défendre ses droits. Cette mission familiale faisait ainsi de ce prince, petit-fils de saint Louis par sa mère Agnès, le seul défenseur de la tradition capétienne.

Son intervention fut sévère. Il reprocha à l'assemblée de ne voir dans Jeanne que la reine de Navarre, alors que sa filiation la faisait en outre reine de France, contesta les titres de Philippe de Poitiers non seulement au trône de France, mais encore à la régence.

Son intervention fut celle d'un trouble-fête. Comment donc ! Alors que tous ces membres de la noblesse française se mettaient d'accord pour bousculer les lois de la monarchie, un prince du sang se mêlait de les rappeler à leurs devoirs ?

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE
AVANT LA GUERRE DE CENT ANS
1328-1337

Possessions de la maison d'Évreux 8

I. La succession d'une dynastie à l'autre 9
II. Philippe de Valois 27
III. Le royaume de Philippe VI 37
IV. L'hommage du duc de Guyenne (1328-1332) 51
V. Le sort des grands fiefs 63
VI. Affaires d'Italie 77
VII. La préparation de la croisade 85

DEUXIÈME PARTIE
LA GUERRE DE CENT ANS

I. Retour à la question dynastique 99
II. La bataille de Thiérache (1338-1340) 111

Excerpt of the full publication

III. L'alliance anglo-flamande (1340) 131
IV. La bataille de Tournai (1340) 147
V. Nouveaux préparatifs de guerre (1340-1343) 167
VI. La guerre des deux Jeanne (1341-1350) 185
VII. Crécy et Calais 197
VIII. Le gouvernement royal 227

ANNEXES 243

Chronologie 245
Notices biographiques 247
Bibliographie 265
Tableaux généalogiques 267
Dynastie des Capétiens 268
Descendance de Charles de Valois 269
Maison d'Artois 270
Maison de Bourgogne 271
Maison de Flandre 272
Maison de Navarre 273

Mise en pages
PCA
44400 Rezé

N° d'édition : L.01EUCN000415.N001
Dépôt légal : novembre 2011

Excerpt of the full publication